

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N°504-2023

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
PROJET DE RÈGLEMENT NO 504-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 365-2010 AFIN DE MODIFIER LES PRIX DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2023-05-125 à sa séance du 9 mai 2023, du projet de règlement numéro 504-2023 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 504-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 365-2010 AFIN DE MODIFIER LES PRIX DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS, tiendra une assemblée publique de consultation le 13 juin 2023 à compter de 19h15, dans la salle du conseil située au 35, Route de l'église, Notre-Dame-des-Bois, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:

- Modifier les prix des différents permis et certificats.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À NOTRE-DAME-DES-BOIS

CE 24 IÈME JOUR DE MAI 2023

Kim Leclerc

Kim Leclerc
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Kim Leclerc, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 24 mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 ième jour de mai 2023.

Kim Leclerc

Kim Leclerc
Directrice générale / Greffière-trésorière